

OCTOBRE

Vendredi 31 octobre

MARENNES HALLOWEEN
Défilé costumé dans les rues de Marennes en compagnie « des Barthos ». Place des Halles à partir de 15h. Goûter dansant au Centre d'animations et de loisirs à 16h.
Gratuit
06 89 07 87 40

Vendredi 31 octobre

SAINT-JUST-LUZAC HALLOWEEN
Rendez-vous à 17h pour un goûter au Foyer municipal. Distribution de bonbons.
05 46 85 28 33

NOVEMBRE

Samedi 1^{er} novembre

HIERS-BROUAGE BROCANTE VIDE-GRENIER
Brouage
05 46 36 42 87

Du jeudi 6

au dimanche 9 novembre

MARENNES FESTIVAL LES CULTURES FRANCOPHONES 2014



Pour cette 5^e édition, le festival met à l'honneur la francophonie du Nord au Sud. Ces 3 jours seront ponctués d'événements de qualité et d'invités de choix. Cinéma, concerts, spectacle humoristique, débats-conférences, expositions, café littéraire, animations culinaires, contes pour enfants... seront au programme.
Renseignements : Mairie de Marennes au 05 46 85 25 55
www.festival-cultures-francophones.fr

Dimanche 9 novembre

BOURCEFRANC-LE CHAPUS BROCANTE VIDE-GRENIER
Place du Marché. De 8 à 18h.
06 68 88 11 14

Mercredi 12 novembre

MARENNES SPECTACLE « JEU DE MOZART »
En partenariat avec la médiathèque départementale de Charente-Maritime. Entrée libre.
Médiathèque de Marennes - 18h30
www.mediatheque-marennes.net
05 46 85 72 98

Jeudi 13 novembre

MARENNES CABARET
Oléron Danse Evasion présente les ZANTISTRESS, spectacle de cabaret humoristique, composé de sketches, parodies, mimes, danses et chants... une soirée de détente en perspective pour tous les âges !
Billetterie à l'entrée et réservation recommandée. Tarifs : 10€, 5€
Cinéma L'Estran - 21h
www.theatre-coupedor.com
06 16 28 19 81

Samedi 15

SAINT-JUST-LUZAC CONCERT DE SAINTE-CECILE
Avec la Fraternelle de Saint-Just en partenariat avec l'Amicale Saujonnaise.
Eglise - 17h - gratuit
06 84 14 13 26

Vendredi 21 novembre

MARENNES BŒUF MUSICAL PUNK HARD CORE
Scène ouverte, les musiciens viennent avec leurs instruments.
Rue Fradin - 21h - 2€/gratuit
www.bigaille.org

Samedi 22 novembre

MARENNES CONNAISSANCE DU MONDE
« Rajasthan, richesse de l'Inde » avec le réalisateur Gilbert Leroy. Par Marennes Art et Culture.
Tarifs : 7€, 6€, 3,50€, gratuit moins de 12 ans.
Cinéma L'Estran - 15h
05 46 85 21 41

Samedi 22 novembre

MARENNES CONCERT REGGAE
Avec « Amnesty », melting pot d'influences, reggae nu roots façon oldies revisité.
Rue Fradin - 21h - 7€/6€
www.bigaille.org

Dimanche 23 novembre

LE GUA SALON DU LIVRE
Livres régionaux, bandes dessinées, dédicaces des auteurs.
Foyer rural - de 10h à 18h - gratuit
05 46 02 19 08

Jeudi 27 novembre

MARENNES CONCERT ORCHESTRE DE POITOU-CHARENTES



Romantisme et classicisme se conjuguent pour un dialogue au sommet. Mendelssohn,

Schumann, Beethoven. Direction : Jean-François Heisser. Avec le jeune violoncelliste Marc Coppey, premier prix du Conservatoire à 18 ans. Prix Spécial de la meilleure interprétation de J-S Bach au concours international de Leipzig.
Tarifs : de 4,50 € à 18,50 €
Centre d'animations et de loisirs - 20h30
www.theatre.coupedor.com
05 46 82 15 15

DÉCEMBRE

Jeudi 4 décembre

MARENNES OPERA
« Tosca » de Giacomo Puccini, en différé de l'Opéra Bastille, avec l'Orchestre et le Chœur de l'Opéra national de Paris. Melodrama en trois actes en italien, sous-titré en français. Direction musicale : Daniel Oren, mise en scène : Pierre Audi.
Tarifs : 17€, 13€
Cinéma L'Estran - 20h
www.local-oleron-marennes.fr
05 46 47 82 31

Vendredi 5 au dimanche 7 décembre

SAINT-SORNIN TELETHON
Vendredi 5 : repas au profit du Téléthon à la Salle des Fêtes à 20h.
Tarifs : 15€, gratuit pour les moins de 6 ans. Réservation : 05 46 85 04 61.
Samedi 6 et dimanche 7 : de 10h à 18h30, marché de Noël dans la Salle des Fêtes.
05 46 85 04 61

Samedi 6

MARENNES CONCERT METAL HARD CORE
« Les Métalleux ont du cœur » avec Sensorial Damage et All Messed Up.
Tarifs : 8€, 7€
Rue Fradin - 21h
www.labigaille.org

Dimanche 7 décembre

BOURCEFRANC-LE CHAPUS MARCHÉ DE NOËL
Arrivée du Père Noël l'après-midi, jeux, tours en calèche et goûter à partir de 15h.
Le Sémaphore (salle des fêtes) - de 9h à 18h
05 46 85 79 39

Dimanche 7 décembre

MARENNES SPECTACLE POUR ENFANTS
« La Fabrik » : de la musique en boîte de conserve, c'est le quotidien des trois ouvriers-musiciens de la fabrik.
Rue Fradin - 16h15 - 7€/6€
www.bigaille.org

Mercredi 10 décembre

BOURCEFRANC-LE CHAPUS PORTES-OUVERTES DE LA BIBLIOTHEQUE
Avec goûter pour tous, gâteaux et chocolats.
22 bis rue Léon Oriou.
De 14h30 à 17h30
05 46 76 18 10

Jeudi 11 décembre

MARENNES CONCERT MATHIAS GUERRY SWINGTET



Concert de jazz manouche inspiré du fameux Quintet du Hot Club

de France, dans le sillage tracé par Django Reinhardt et Stéphane Grappelli, avec Mathias Guerry au violon, Gwen Cahue à la guitare solo, Mathieu Châtelain et Rémi Oswald à la guitare rythmique ; William Brunard à la contrebasse.
Tarifs : de 4,50 € à 22,50 €
Cinéma L'Estran - 20h30
www.theatre-coupedor.com
05 46 82 15 15

Samedi 13 décembre

MARENNES CONNAISSANCE DU MONDE
Film et conférence avec le réalisateur Pierre Dubois « La Suisse - Au cœur des Alpes ». Par Marennes Art et Culture.
Tarifs : 7€, 6€, 3,50€, gratuit moins de 12 ans
Cinéma L'Estran - 15h
05 46 85 21 41

Dimanche 14 décembre

BOURCEFRANC-LE CHAPUS BROCANTE VIDE-GRENIER
Place du Marché. De 8 à 18h.
06 68 88 11 14

Dimanche 14

LE GUA REPAS DANSANT LES CHEVEUX D'ARGENT
Foyer rural
05 46 22 95 87

Dimanche 14 décembre

SAINT-JUST-LUZAC CONCERT DE NOEL
Avec la chorale MAMBO de Bourcefranc-Le Chapus.
Église - 16h - Entrée libre
05 46 75 22 53

Mercredi 17 décembre

MARENNES ARBRE DE NOEL
Spectacle à 16h et distribution de friandises en compagnie du Père Noël.
Centre d'animations et de loisirs
Gratuit
06 89 07 87 40

Vendredi 19 décembre

MARENNES JAM SESSION JAZZ
Scène ouverte, les musiciens viennent avec leur instrument.
Rue Fradin - 21h - 3€, gratuit
www.labigaille.org
06 89 07 87 40

Samedi 20 décembre

BOURCEFRANC-LE CHAPUS CONCERT DE NOEL
Avec le groupe vocal MAMBO. L'église Saint-Louis - 20h30
Entrée libre
05 46 75 22 53

Samedi 20 décembre

SAINT-JUST-LUZAC PERE NOEL A ST-JUST
Centre-ville - 15h
05 46 85 28 33

Vert & Bleu

Le magazine de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes

n° 43
Octobre
Novembre
Décembre
2014

P 11 Concours photo

L'empreinte de l'homme sur nos marais



A l'intérieur
votre
réglette
mémo tri

P 7
Des aides pour vos travaux de rénovation



P 10
La crèche de Marennes fête ses 10 ans





Texte en attente

« Fleur de lys sur le marais », 2^e prix du jury au concours photo par Emmanuel Roy

Sommaire

3 ici et maintenant

Le Budget : recettes et dépenses de la collectivité

4 aménager l'espace

Programme d'Intérêt Général : les aides à la rénovation de l'habitat

5 développer l'activité

Visite d'entreprises du bassin de Marennes

6 à voir à savoir

Pourquoi trier nos déchets ?
Votre réglette mémo-tri
Rencontre avec nos stagiaires

8 grandir ensemble

Les 10 ans de la crèche de Marennes
Le Projet Éducatif Local
Besoin d'un(e) baby-sitter ?

10 protéger l'environnement

Réhabilitation des fossés à poissons
Le point sur Natura 2000
Retour sur « Tous dehors »
Concours photo : les résultats

12 agenda

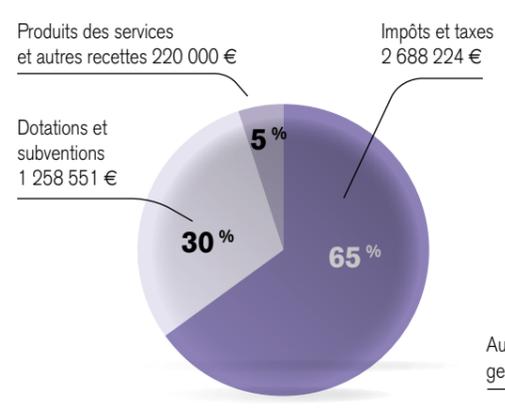
Suivez toute l'actualité de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes sur www.facebook.com/cdc.bassindemarennes

Ici et maintenant

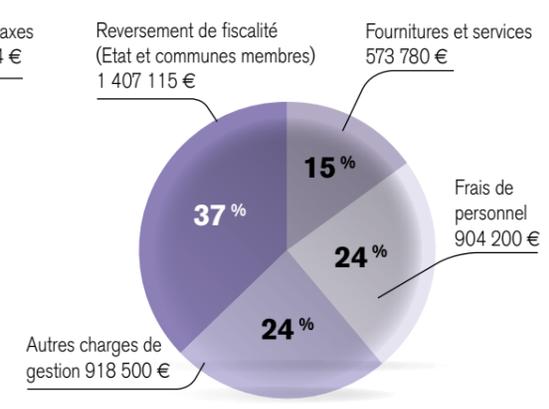
Le budget : recettes et dépenses de la collectivité

La gestion d'une Communauté de communes repose sur l'équilibre de son budget. Vous trouverez ici les principaux chiffres qui concernent celui de la Communauté de communes du Bassin de Marennes, à savoir les recettes et les dépenses de fonctionnement, ainsi que les chiffres se rapportant se rapportant à la gestion des déchets.

Répartition des recettes totales de fonctionnement



Répartition des dépenses totales de fonctionnement



Un budget principal

Voté en mars dernier, le budget général s'élève à 5 760 011 euros en fonctionnement et 6 053 000 euros en investissement. Les crédits sont inscrits TVA comprise. Financé essentiellement par les impôts (2 688 224 euros) et les dotations perçues de l'Etat et les autres collectivités (1 258 551 euros), ce budget permet l'exercice des compétences générales de la Communauté de Communes : actions enfance-jeunesse, développement économique, gestion des zones humides, sport et culture.

Les dépenses sont réparties principalement entre les postes suivants :
• fournitures et prestations extérieures : 573 780 euros,
• frais de personnel : 904 200 euros
• charges de gestion : 758 000 euros.
Les investissements 2014 portent essentiellement sur la construction du dojo et stade d'athlétisme, dont les travaux de terrassement ont commencé pendant l'été.
Les recettes d'investissement reposent sur 1 078 000 euros d'emprunt, 2 147 000 euros d'autofinancement, 2 400 000 euros de subventions et participations.

Un budget spécifique pour la gestion des déchets ménagers

Ce budget retrace les dépenses et recettes liées à la collecte et au traitement des déchets ménagers. Les crédits sont inscrits hors TVA.

Pour 2014, la section d'exploitation s'équilibre à 2 474 894 euros et la section d'investissement à 1 136 473.

Les dépenses d'exploitation se répartissent entre les principaux postes suivant :
• les frais de fournitures et prestations extérieures : 740 100 euros
• les frais de personnel : 529 500 euros
• les participations (Syndicat inter-communautaire du Littoral) : 651 500 euros.

Les recettes concernent surtout deux lignes budgétaires :
• le produit de la redevance et des déchetteries : 1 954 800 euros
• les subventions reçues : 312 000 euros.

Des budgets spécifiques pour les opérations de gestion et d'aménagement

Les opérations de gestion et location de patrimoine nécessitent la création de budgets annexes. C'est le cas pour la gestion de la plateforme de transit des produits de la mer à Bourcefranc-Le Chapus, pour le création de la pépinière d'entreprises à Le Gua. Ces budgets sont financés par les loyers.

Il existe aussi un budget pour chaque aménagement de zone d'activité économique. Ce type de budget est financé par la revente des terrains aménagés.

A propos



Equipements sportifs : l'avancée du chantier en images

Les plateformes de la piste d'athlétisme et du bâtiment (dojo et vestiaires) sont terminées. Prochaines étapes : la fondation et l'élévation du gros œuvre en octobre-novembre. Pour suivre en temps réel l'évolution des travaux, connectez-vous sur www.facebook.com/cdc.bassindemarennes



Propriétaires sur le Bassin de Marennes : rénovons ensemble votre logement !

Vous habitez le Bassin de Marennes et vous souhaitez rénover votre logement ou celui que vous louez pour qu'il soit moins gourmand en énergie, accessible aux personnes handicapées ou simplement parce qu'il est vétuste et que vous désirez le mettre aux normes ?



Sachez qu'à travers le Programme d'Intérêt Général (PIG), la Communauté de Communes soutient financièrement vos projets d'amélioration de l'habitat.

Quels travaux ?

La plupart des travaux d'amélioration de l'habitat en matière de sécurité, de salubrité ou d'équipements des logements peuvent être subventionnés :

- les travaux visant les économies d'énergie : isolation des combles ou des murs, remplacement de chaudière ou de fenêtres
- les travaux de mise aux normes des équipements vétustes : sanitaires, chauffage, électricité ;
- les travaux d'accessibilité : liés au vieillissement et au handicap ;
- les travaux de valorisation visant à améliorer et remettre sur le marché locatif un logement vacant.

A quelles conditions ?

Dans tous les cas, **le logement doit avoir plus de 15 ans**, les travaux doivent être **entrepris par des professionnels** du bâtiment et **ne doivent pas avoir commencé à la date de dépôt du dossier de demande de subvention**. Concernant les propriétaires occupants, les revenus ne doivent pas dépasser un certain plafond.

Quelles aides ?

En fonction de votre projet, les aides financières (ANAH, Etat, Communauté de Communes...) peuvent atteindre jusqu'à 70 % du montant des travaux ainsi que des déductions fiscales.

Un accompagnement gratuit

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes met à disposition gratuitement, pendant la durée du PIG Amélioration de l'Habitat, une équipe opérationnelle du PACT 17,

chargée de :

- vous informer sur l'ensemble des aides auxquelles vous pouvez prétendre en fonction de votre projet ;
- vous accompagner et conseiller sur les travaux à réaliser ;
- étudier la faisabilité financière adaptée à votre situation ;
- constituer les dossiers de subventions, jusqu'à l'achèvement des travaux et l'obtention des aides.

Pour une information gratuite et personnalisée, le PACT 17 tient une permanence, sur rendez-vous, le premier et le troisième lundi de chaque mois

- de 10h à 12h : à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, 10 rue du Maréchal Foch 17320 Marennes
- de 13h30 à 15h30 : Ancienne chapelle, 1^{er} étage (salle informatique) 13 rue Samuel Champlain 17600 Le Gua

Contact :

PACT 17 - Marion VINCENT
110 Grande Rue - 17180 PÉRIGNY
05 46 07 49 95



Mode d'emploi de la demande d'aide avec le PIG

- 1- Prendre contact avec le PACT 17
- 2- Visite du logement avec le PACT 17
- 3- Constitution du dossier de demande d'aide et montage technique et financier
- 4- Attente de l'accord financier des partenaires (Communauté de Communes, ANAH, caisse de retraite...)
- 5- Démarrage des travaux, réalisés par des professionnels du bâtiment
- 6- Versement des aides

A vous la parole



Lundi 29 septembre, Mickaël Vallet, le Président de la Communauté de Communes et Nathalie Akermann, Vice-Présidente en charge de l'Habitat et de l'Action Sociale Intercommunale, accueillent Didier Bouchereau, Directeur du PACT 17 et son technicien Cyril Le Gallo devant le domicile récemment rénové d'un couple de retraités.

M et Mme L., couple de retraités, propriétaires d'une maison de 95m² à Marennes ont bénéficié du PIG.

- Coût des travaux : 21 500 € TTC.
- Subventions accordées : 15 500 € soit 72% du montant des travaux.

Bernard B., le gendre, qui a soutenu ses beaux-parents dans leur démarche témoigne : « Nous avons eu libre choix en ce qui concerne les artisans ou entrepreneurs qui sont intervenus dans le chantier. Les travaux ont été réalisés par des entreprises locales marennaises, sérieusement et dans les délais qui avaient fixés. La seule chose qui pouvait perturber mes beaux-parents, c'est qu'ils n'y croyaient pas. Ils ne pensaient pas que sur un chantier comme celui-ci, ils pouvaient bénéficier d'autant d'aides et d'un tel accompagnement ! »

Cyril Le Gallo, technicien habitat spécialisé au PACT 17 estime que « le gain thermique serait de l'ordre de 39 % ». Un progrès bienvenu à l'heure où la précarité énergétique touche 11 millions de Français.

Retrouvez toutes les informations sur www.bassin-de-marennes.com

Les visites d'entreprises du Bassin de Marennes



Seudre Fleurs est l'une des entreprises à la rencontre desquelles les élus de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes ont décidé d'aller, afin de renforcer les liens et la compréhension mutuelle entre décideurs et acteurs économiques locaux. Rencontre avec une entreprise qui a su rebondir.

Le territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, qui s'étend sur 182 km², n'en est pas moins dynamique puisqu'il compte de nombreuses entreprises comparativement à sa taille. Chaque mois, les élus de la Communauté de Communes et du Pays Marennes Oléron vont à la rencontre de ces entreprises afin de mieux connaître leur activité, leur fonctionnement et leur projet de développement. Le 16 octobre dernier, Mickaël Vallet, Maire de Marennes, Président de la Communauté de Communes et du Pays Marennes Oléron, accompagné de ----- ont visité l'entreprise Seudre Fleurs à Marennes.

Une activité diversifiée

La co-gérante, Laurence Marchesseau, a présenté l'activité de cette entreprise familiale spécialisée dans la vente de végétaux (plantes pour la maison, le jardin ainsi qu'une diversité d'arbres et des arbustes). Une activité qui a été complétée au fil des années par la vente de fleurs coupées, d'articles cadeaux, funéraires, de produits phytosanitaires, de contenants, de graines, d'alimentation animale ainsi que des accessoires pour les chiens et chats.



En complément, Seudre Fleurs propose aussi à ses clients une activité de paysagiste avec la réalisation de plantations et l'entretien des extérieurs.

Des plantes, des fleurs... et du bonheur !

Le slogan de la jardinerie de Jérôme Chauvin et Laurence Marchesseau, frère et sœur, résume bien l'état d'esprit de ces fleuristes aux multiples facettes. Même si l'entreprise connaît des difficultés économiques importantes suite à l'implantation de concurrents et l'augmentation des charges sociales, Seudre Fleurs a réussi le challenge de la restructuration et de la compétitivité. Aujourd'hui, après une mise en redressement judiciaire prononcée par le tribunal de commerce en mars 2014, la bonne santé actuelle de l'entreprise ne laisse aucun doute sur la finalité de la procédure.

Seudre Fleurs, rue du Fief Roquet, 17320 MARENNES
05 46 85 29 55



Contact : Christophe Cinquin
Responsable du développement économique
05 46 85 98 41
06 23 58 92 12
deveco@bassin-de-marennes.com

Une intercommunalité qui agit pour l'emploi, le développement économique et la formation



ABM, un serrurier-chaudronnier qui innove

L'artisan Benoît GUIGNET-MARCILLOUX a installé son entreprise de serrurerie-chaudronnerie à Saint-Just-Luzac, où il travaille l'art de la belle métallerie. Afin de développer son activité, il réalise à présent dans ses ateliers des barques de pêche en aluminium, qu'il a lui-même conçues. Cette évolution professionnelle a valu à ABM-SERRURERIE de remporter le Trophée de l'Artisanat 2014 décerné par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente-Maritime, dans la catégorie INNOVATION.

www.abm-serrurerie.fr
www.alu-nautique-concept.fr

Une politique de développement économique à l'échelle des besoins des entreprises
Un nécessaire inventaire des projets en cours

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes suit actuellement plusieurs projets de zones d'activités sur son territoire, qui compte pas moins de huit secteurs consacrés aux activités commerciales ou artisanales ou mixtes, accueillant ainsi les deux types d'activités à la fois sur une même zone. Ces projets sont à différents stades d'évolution. Toutefois, la nouvelle équipe communautaire souhaite, en ce début de mandat, avant de se lancer dans des travaux d'aménagement forcément coûteux pour la collectivité, s'assurer que les projets en cours répondent à la demande réelle des entreprises et des besoins du territoire. La nouvelle équipe s'attache en effet à mener une approche globale de la politique de développement économique et d'aménagement. Cette volonté s'accompagne d'un nécessaire inventaire des projets en cours.

Pourquoi trier nos déchets?



Depuis 2000, les habitants du Bassin de Marennes trient leurs déchets. En 2013, ce sont près de 357 tonnes d'emballages ménagers qui ont été recyclés grâce à la collecte des sacs jaunes, soit 23 kilogrammes par habitant.

Au-delà de ces chiffres, de nombreux usagers se demandent pourquoi trier. Quelle est la finalité du geste de tri ? Quel impact a le tri sur la facture ? Voici donc les deux raisons principales qui ont conduit à la mise en place du tri.

Protéger l'environnement en recyclant les matériaux

Pour répondre aux nouveaux modes de consommations et à l'augmentation de la production de déchets qu'ils engendrent, le recyclage est rapidement apparu comme l'une des solutions. A partir des années 1990, les emballages recyclables sont alors employés comme de nouvelles matières premières.

Par exemple, en 2013, grâce à votre geste de tri, nous avons recyclé :

- 40 tonnes d'acier, soit l'équivalent de 57 voitures
- 4 tonnes d'aluminium, soit l'équivalent de 293 vélos.
- 13 tonnes d'emballages de liquide alimentaire, soit l'équivalent de 86 000 rouleaux de papier toilette.
- 213 tonnes de carton, soit 878 000 boîtes à chaussures.
- 66 tonnes de flacons PET, soit l'équivalent de 47 000 couettes.

- 21 tonnes de flacons PEHD, soit l'équivalent de 1 426 sacs à ordures ménagères.

Ainsi, pour recycler, il faut trier. **Lorsque les emballages recyclables sont mélangés aux autres déchets, leur récupération devient impossible.** Le tri des déchets à la maison est l'étape indispensable et incontournable pour rendre possible le recyclage. En suivant des consignes de tri simples au quotidien, chacun devient acteur de la protection de l'environnement.

Réduire les coûts de traitement

Tous les emballages ménagers recyclables sont revendus aux filières de valorisation déterminées dans le cadre du contrat passé entre la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et Eco-Emballages. En plus de leurs produits, ces ventes garantissent à la collectivité le versement de soutiens financiers qui réduisent de façon très importante le coût du recyclage. Ils permettent de diminuer les coûts de collecte et de tri.

Ces soutiens varient en fonction des performances de tri des habitants. Plus nous collectons de déchets recyclables, plus le montant perçu est élevé et plus nous pouvons améliorer le service rendu au public.

Attention aux refus !!!

Les refus de tri sont les déchets collectés en sacs jaunes mais qui ne respectent pas les consignes de tri. Il est important de veiller au respect de ces consignes, car un déchet non conforme présente un coût supplémentaire pour la collectivité et donc pour l'usager.

En effet, au coût de tri devra s'ajouter le coût de son élimination en centre d'enfouissement.

Le taux de refus actuel est d'environ 20 %. Nous pouvons faire moins !

Pour vous aider :
la réglotte TRITAPOUB !



DISTRIBUÉE AVEC CE MAGAZINE

Glissez le curseur sur le type de déchets choisi et le code couleur vous indiquera quelle sera sa destination.

Le Point Vert



Tout le monde a vu au moins une fois ce logo sur un emballage. Mais attention, sa signification n'est pas celle que vous croyez ! Ce logo est celui d'un éco-organisme, Eco-Emballages. Il signifie simplement que l'industriel a versé une contribution à cet éco-organisme pour le traitement de l'emballage qu'il a fabriqué. Cela ne signifie pas que l'emballage est recyclable !

Pour savoir si un déchet est recyclable, reportez-vous aux consignes de tri.

Question

Est-il obligatoire d'utiliser les sacs jaunes ou peut-on mettre les emballages recyclables en vrac dans un bac spécifique ?

Oui. Avec le passage à la redevance incitative, nombre d'usagers vont trier plus qu'habituellement. Il existe alors un risque de vouloir trop bien faire en ajoutant, dans les déchets recyclables, des déchets qui ne le sont pas.

Les sacs jaunes permettent aux équipes de collecte de contrôler plus facilement la qualité du tri et ainsi de maintenir un taux de refus le plus faible possible.

Rencontre avec nos stagiaires



L'une des missions indirectes confiée à la Communauté de Communes consiste à accueillir des jeunes en formation, de façon à leur permettre de découvrir les différents métiers de la fonction publique territoriale et d'appréhender le rôle de cet établissement intercommunal en termes de développement local. Interview de deux stagiaires concernés.

Depuis le début de l'année 2014, l'intercommunalité a accueilli une dizaine de stagiaires. Certains sur des périodes très courtes, de quelques jours à plusieurs semaines. D'autres ont pu réaliser des missions plus longues, de 4 à 5 mois pour travailler sur des actions précises.

Rencontre avec deux d'entre eux : Mathieu, chargé de la valorisation des produits de l'élevage, et Elise, qui a participé à la promotion et l'animation du Moulin des Loges.

Mathieu GENTIL, 21 ans - Pons.
Formation : Licence pro Economie Gestion Durable de l'Eau et Territoire, Valence (26).
Durée du stage : 6 mois (mars à août).

Elise JARDRI, 20 ans - Vaux sur Mer.
Formation : DUT en Carrières Sociales, Gestion Urbaine et Développement touristique, Périgueux (24).
Durée du stage : 5 mois (avril à août).

Pourquoi avez-vous choisi la CdC du Bassin de Marennes pour votre stage pratique ?

Mathieu : J'ai appris que la CdC s'occupait de la gestion des zones humides sur le territoire. Comme je souhaitais travailler sur les zones du littoral atlantique, j'ai envoyé une candidature spontanée.

Elise : J'ai vu que la CdC proposait un stage de guide interprète/assistant de communication. Mon goût pour la communication a été le premier élément déclencheur et comme je souhaitais découvrir le fonctionnement d'une intercommunalité, j'ai saisi l'occasion.

Quelles missions vous ont été confiées ?

Mathieu : J'ai élaboré une étude de marché pour la valorisation des produits de l'élevage, en lien avec le CdC de l'île d'Oléron. Un projet soulevant des questions sociales, économiques et environnementales importantes, dont le but est de préserver l'élevage.

Elise : J'ai travaillé à la fois avec le service communication de la CdC afin de promouvoir le Moulin des Loges et j'ai assuré les visites guidées en compagnie de la meunière. Cette polyvalence m'a plu.

Qu'envisagez-vous par la suite concernant votre avenir professionnel ?

Mathieu : J'ai intégré depuis la rentrée un Master Sciences et Technologies du Vivant et de l'Environnement (spécialité eau et santé) à Montpellier. Par la suite j'envisage de travailler pour le service public en devenant prof dans un lycée agricole pour des BTS dans l'économie de l'eau !

Elise : Je souhaite me lancer dans une carrière artistique. Depuis septembre, je suis une formation de comédie musicale aux Cours Florent !

A première vue, aucun rapport et pourtant ce stage, comme ma formation, m'a beaucoup aidée à prendre confiance en moi, à gagner en maturité. Aujourd'hui, j'ai acquis une aisance dans ma manière de m'exprimer, de communiquer.

En conclusion ?

Mathieu : Je ne retiens que du plus ! Ce stage est l'une de mes meilleures expériences professionnelles. L'encadrement m'a plu, l'ambiance est sympa. Je tiens d'ailleurs à remercier mon tuteur et l'ensemble des agents de la CdC pour leur accueil.
Elise : Cette expérience a réellement été formatrice. Je profite également de cette interview pour conseiller à tous ceux qui ne connaissent pas encore le Moulin des Loges ou qui ne l'ont pas encore visité de le faire. C'est un site touristique qui mérite le détour !

« Elise JARDRI a participé à l'animation du Moulin des Loges en compagnie de la meunière. Mathieu GENTIL, étudiant en «gestion durable de l'eau», a trouvé ici un parfait terrain d'expérience.

En pratique

En plus de stagiaires (BAFA, découverte...), la Communauté de Communes recrute occasionnellement des emplois saisonniers (une dizaine d'animateurs saisonniers au Centre de Loisirs, un agent de déchèteries...), ainsi que des emplois temporaires (agents de collecte...).

Pour envoyer votre candidature, contactez :

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes
10 rue Maréchal Foch
17320 Marennes
Tél. 05 46 85 98 41

Toute l'actualité de la collectivité sur www.bassin-de-marennes.com ou www.facebook.com/cdc.bassindemarennes

Bientôt 10 ans pour la crèche Cap au Vent Moussaillons !



Depuis son ouverture en mars 2005, la crèche multi-accueil « Cap au Vent Moussaillons » a vu défiler des centaines de frimousses ! Reconnue pour sa qualité d'accueil et de services, la structure, située à Marennes, séduit bon nombre de parents.

Nous avons rencontré Tiphaine Guériteau, la directrice de l'établissement, en septembre dernier, mois clé dans l'année où treize nouveaux bambins ont fait leur grande entrée en collectivité.

Bonjour Tiphaine, pouvez-vous vous présenter, ainsi que l'équipe pédagogique de la crèche ?

Nous sommes une équipe permanente de neuf personnes qualifiées et au service de l'enfant. Les rôles et les tâches de chacun sont définis au sein de l'équipe, qui compte six métiers différents, dont deux éducatrices de jeunes enfants ; une auxiliaire de puériculture accompagnée de trois aides auxiliaires, titulaires du CAP Petite Enfance, qui encadrent les enfants et s'occupent des activités ; une cuisinière, qui élabore sur place, à partir de produits locaux et/ou achetés dans les commerces de proximité, des menus équilibrés de différentes compositions et plus ou moins mixés selon l'âge des enfants ; un agent d'entretien, qui nettoie quotidiennement les locaux ; et moi-même qui suis directrice et infirmière de formation.

Quelle est la tranche d'âge des enfants accueillis ?

L'établissement accueille les enfants de 2 mois et demi à 6 ans, même si la plupart d'entre eux sont âgés de 2 mois et demi à 3 ans.

Quand est-il du nombre d'admissions ?

Cette année, 65 enfants ont été accueillis. Le taux d'occupation de la crèche tourne autour des 90 % à 100 %. Chaque année, la liste d'attente s'allonge...

Quelle est la première chose à faire lorsqu'on souhaite inscrire son enfant à la crèche ?

La première chose est de prendre contact avec moi afin que l'on convienne d'un entretien : une demande de place est remplie par les parents, le fonctionnement de la crèche est expliqué, tout

comme la prise en charge de l'enfant. Dans tous les cas, je conseille aux parents de faire cette demande le plus tôt possible.

Quelles sont les conditions d'admission ?

La crèche admet prioritairement les enfants résidant sur la Communauté de Communes du Bassin de Marennes. La situation professionnelle des parents, leur domiciliation, l'antériorité de leur demande sont également prises en compte. En cas de refus, la famille reçoit un courrier et rejoint la liste d'attente. Les familles acceptées, quant à elles, se voient remettre un dossier d'inscription. Une période d'adaptation (de 5 jours à 3 semaines) est déterminée pour accueillir l'enfant dans les meilleures conditions.

Quel(s) type(s) d'accueil propose la crèche ?

La crèche est « multi-accueil », c'est-à-dire qu'elle propose différents types d'accueil :

- L'accueil régulier : l'enfant est accueilli à la crèche selon un rythme habituel défini par les parents, soit en moyenne 4 à 5 jours dans la semaine.
- L'accueil occasionnel : appelé aussi « halte-garderie », où l'enfant va à la crèche de façon irrégulière.
- L'accueil d'urgence : accessible en cas de problème, d'imprévu empêchant le parent d'assurer la garde. Il est possible en cas de place disponible dans la structure. Actuellement, la crèche dispose d'un agrément de 25 places maximum.

Et pour ce qui est du tarif ?

Les tarifs de la crèche sont calculés selon un barème établi par la CAF (Caisse d'allocations familiales) et qui repose sur des critères bien précis comme le nombre d'enfants à charge et les revenus de la famille. Par exemple, une famille avec 2 enfants qui perçoit un revenu annuel de 30 000 € paiera 1,25 € de l'heure par enfant.

d'infos

Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

A noter ! La crèche est fermée 5 semaines dans l'année (1 semaine à Pâques, les 3 premières semaines d'août et 1 semaine à Noël) ainsi que certains jours fériés.

Crèche multi-accueil

« Cap au vent moussaillons »
42 Avenue de la République,
17320 MARENNES
05 46 36 53 08

A savoir

En plus de la crèche intercommunale, il existe sur le Bassin de Marennes d'autres modes de garde adaptés aux tout petits :

- **Les assistants maternels**, qui accueillent habituellement et de façon non permanente des mineurs dans leur domicile, après avoir obtenu un agrément délivré par le service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Pour les contacter, adressez-vous à la PMI, 10 rue Fresneau 17320 MARENNES 05 46 85 09 87. Pensez également à **123 éveillé**, association d'assistantes maternelles agréées - salle polyvalente, rue Jean Moulin 17320 MARENNES 06 71 39 46 53
- **Maison d'Assistantes Maternelles**, association Réve de grands, 23 rue Dubois Meynardie 17320 MARENNES Sandra NOAILLAC revesdegrands@gmail.com

- **L'accueil de loisirs**, qui bénéficie également de l'appui et du contrôle des médecins du service de Protection Maternelle et Infantile, en lien avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, lorsqu'ils accueillent des enfants âgés de 3 à 6 ans.
- **Accueil collectif de mineurs intercommunal**, Le Château des enfants, 12 rue du Pont de la Seudre 17320 MARENNES-PLAGE 05 46 76 46 67

En dates

Mars 2005 : ouverture de la crèche.
2005 à 2007 : délégation de la crèche à une association de parents.
2007 à 2012 : délégation de service à une entreprise extérieure (Izy puis Babilou).
Janvier 2013 : gestion de la structure par Léo Lagrange suite à la délégation de service de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes.

Elaborons ensemble le nouveau Projet Educatif Local 2015-2018



» Débat et réflexion participative pour le nouveau PEL.

Le 26 septembre dernier, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes conviait en début de soirée les parents, les professionnels de l'éducation et les élus du territoire à Marennes afin de discuter sur l'élaboration commune d'un nouveau Projet Educatif Local.

Qu'est-ce que le PEL ?

Le Projet Educatif Local (PEL) est le cadre formalisé, écrit, au sein duquel les acteurs qui interviennent dans le domaine de l'éducation sur un même territoire s'engagent et s'impliquent pour exercer leurs missions et leurs responsabilités conjointement. Ils se fixent des objectifs communs dans l'intérêt des jeunes pour leur développement, leur réussite et leur intégration dans la société et leur environnement local. Les mots qui composent le PEL expliquent le concept d'eux-mêmes :

Projet : se projeter dans l'avenir, modifier l'existant, améliorer la situation.

Educatif : agir sur l'éducation de nos enfants et de nos jeunes, mais plus globalement sur tous les individus. L'éducation ne s'arrêtant pas à la fin de la scolarité.

Local : ce projet s'adresse à un périmètre limité comprenant l'ensemble des partenaires éducatifs (les écoles et collèges, les associations enfance-jeunesse, les associations culturelles, les associations sportives, les associations de parents d'élèves, les communes, les familles et les jeunes).

La démarche du Projet Educatif Local

La première phase a été d'établir un diagnostic enfance-jeunesse du territoire, qui a été réalisé en 2013 par COMPAS, centre d'observation de la société. Ce diagnostic est consultable sur le site Internet de la Communauté de Communes (www.bassin-de-marennes.com/nos-actions/enfance-jeunesse.html). Celui-ci a permis de pointer les forces et faiblesses du bassin marennais mais aussi de noter les directions, les envies et les

souhaits à construire pour l'avenir.

Afin d'élaborer ensemble le nouveau projet éducatif du Bassin de Marennes, quatre axes de travail ont été proposés au public présent :

- Education, loisirs et social.
 - Citoyenneté, solidarité, implication dans la vie de la communauté.
 - Action culturelle et environnementale.
 - Parentalité et veille éducative.
- Ces axes de travail tiennent compte des différents temps de l'enfant et du jeune :
- Le temps scolaire.
 - Le temps familial.
 - Le temps libre.

Un groupe de travail a été conçu pour chaque axe. A cette occasion, les personnes présentes ont donc pu se prononcer pour intégrer ou non ces groupes. Sachez qu'il est possible d'intégrer ces groupes de travail à tout moment. **Pour ce faire, contacter Véronique Lançon, Coordinatrice PEL au 05 46 85 98 41.**

A noter

Les premières dates d'échanges et de construction des groupes de travail ont eu lieu les 13, 14, 15 et 17 octobre dernier. D'autres réunions seront données en novembre et décembre (dates et lieux précisés ultérieurement).

Pour suivre en temps réel l'élaboration du nouveau PEL et les actualités de la CdC connectez-vous sur :
www.bassin-de-marennes.com ou
www.facebook.com/cdc.bassinmarennes

Besoin d'un(e) baby-sitter ?

Le P'tit réseau Baby-Sitting : des baby-sitters formées par le service Enfance-Jeunesse

Le P'tit réseau Baby-Sitting a été créé en 2007 dans le cadre du PEL (Projet Educatif Local) pour mettre en relation les jeunes baby-sitters du Bassin de Marennes avec les parents qui recherchent des solutions de garde occasionnelle pour leurs enfants. Il s'agit d'un service totalement gratuit, que ce soit pour s'inscrire en tant que baby-sitter ou en tant que parent intéressé. Ce réseau baby-sitting se veut « encadré », notamment par une charte à laquelle devront adhérer jeunes et parents. L'objectif de ce réseau est d'offrir aux parents et aux jeunes du territoire un service adapté à la demande de chacun.

Pour vous, parents :

Vous recherchez une personne de confiance pour garder vos enfants occasionnellement ? Grâce au P'tit Réseau Baby-Sitting, nous vous mettons en relation avec des jeunes, proches de votre domicile, et vous restez les employeurs. Lors de votre entrée dans le réseau, nous vous remettons un guide pratique de façon à rendre la garde plus sereine.

Pour vous, adolescents ou jeunes adultes de 16 à 18 ans :

Vous souhaitez travailler ? Vous êtes disponible en soirée, le week-end, le mercredi, pendant les vacances scolaires ? Rejoignez notre réseau de baby-sitting ! Vous nous rencontrez lors d'un entretien au préalable suivi d'une formation d'une formation si nécessaire. Nous vous mettons en relation avec les parents qui recherchent un(e) baby-sitter.

Appel à candidatures

Les jeunes intéressés doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre âgé(e) de 16 à 18 ans.
- Avoir une autorisation parentale pour les moins de 18 ans.
- Savoir proposer des animations auprès des enfants.
- Déposer lettre de motivation, CV au service Enfance-Jeunesse de la CdC.

Que vous soyez parents ou futurs baby-sitters, contactez-nous !

Un guide de fonctionnement est téléchargeable sur le site internet de la CDC (rubrique. Enfance-Jeunesse/ Petite enfance)

Pour tout renseignement :
Véronique Lançon, Coordinatrice PEL, service Enfance-Jeunesse,
05 46 85 76 92.

Réhabilitation des fossés à poissons : le travail se poursuit



Plus d'un tiers des marais de la Seudre, soit près de 3000 ha, a évolué vers l'activité de « fossés à poissons » à partir des anciennes structures de marais salants. Les fossés à poissons sont une spécificité locale et jouent un rôle écologique, économique et culturel important : nurseries pour les alevins, production de biomasse, zones tampons pour l'amélioration de la qualité de l'eau, refuge pour l'anguille, etc.

Ils sont en général constitués de fossés où se concentrent les poissons et de zones plates qui accueillent les juvéniles.

Historiquement, la pratique de la pêche dans les fossés, permettait un entretien régulier des fossés à poissons mais son manque de rentabilité a conduit à la disparition progressive de cette activité et à une dégradation de ces milieux. Aujourd'hui, des tentatives de réhabilitation de fossés à poissons sont conduites sur la rive droite de la Seudre par l'Association Syndicale Autorisée (ASA) de Réhabilitation des Fossés à Poissons de Seudre et Oléron.

En effet, cette association syndicale mène depuis 2009 un programme de réhabilitation des fossés et des ouvrages de prise d'eau. Ce programme est réalisé avec l'assistance administrative et financière de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes.

En 2014, 10 propriétaires ont pu bénéficier de ces travaux : 4,5 km de fossés ont été curés et 3 ouvrages restaurés. Ces travaux sont subventionnés par le Conseil Général de Charente-Maritime, le Conseil Régional de Poitou-Charentes et l'Europe (FEADER) ce qui laisse environ 30 % à la charge du propriétaire.

En parallèle, depuis 2010, la Cellule Migrateurs Charente - Seudre réalise tous les ans des pêches expérimentales aux verveux afin d'observer la recolonisation des anguilles dans ces fossés à poissons. Les résultats de 2011 et 2012 montrent une recolonisation importante dépassant le stock initial ce qui semble mettre en avant la plus-value des

travaux de réhabilitation. Les premiers résultats de juin 2014, 4 ans après les travaux, semblent conforter cette augmentation, avec cependant un seuil atteint pour certains fossés.

Les travaux depuis 2009 en chiffres

- Sur 3 communes : Le Gua, Nieulle-sur-Seudre et Saint-Just-Luzac.
- 31 propriétaires concernés.
- 54 km curés.
- 37 ouvrages réhabilités.
- Environ 500 000 € de travaux.



Une nouvelle tranche de travaux est envisagée pour l'an prochain. Les propriétaires intéressés sont invités à contacter l'ASA (M. Martial CHAGNEAUD) ou la Communauté de Communes du Bassin de Marennes
Contact : Marie-Christine GUERIT
05 46 85 98 41.

Le point sur Natura 2000



Les marais de la Seudre, de Brouage et d'Oléron présentent une biodiversité exceptionnelle qui justifie leur classement au titre de Natura 2000. Depuis juillet 2013, ils font l'objet d'un plan de gestion visant à restaurer les milieux et les espèces menacées à l'échelle européenne. La mise en œuvre de ces actions s'appuie sur l'engagement volontaire des propriétaires et des gestionnaires des propriétés situées dans les sites Natura 2000.

Après une année de transition axée sur les actions de communication (événement « Tous dehors », concours photo) et la sensibilisation (intervention en conseils municipaux, réunions publiques), des contrats Natura 2000 pourront être proposés dès janvier 2015 aux propriétaires intéressés. Ils constituent en la rémunération à 100 % d'actions d'entretien ou de restauration en faveur de la biodiversité (plantation de haies, entretien de ripisylves, curage de fossé, etc.)

Retrouvez les engagements de la charte Natura 2000 sur www.marais-seudre-brouage-oleron.n2000.fr

Contact : Gaëlle KANIA
Animatrice Natura 2000
05 46 85 98 41
natura2000@bassin-de-marennes.com



L'adhésion à la charte Natura 2000 permet de bénéficier de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Il suffit de s'engager à respecter des actes de gestion courante et de bonnes pratiques. Cet engagement n'entraîne aucun surcoût de gestion.



Retour sur les animations du Bassin de Marennes



Observation et lâcher d'anguilles

Pour sa deuxième édition, l'événement « Tous dehors ! » a fait escale à Nieulle-sur-Seudre. Ouvertes à tous, ces journées de la nature invitent le public à découvrir de multiples facettes du pays Marennes-Oléron, autour de différents spécialistes.

Première prise de contact, dès 13h, à la salle des fêtes de Nieulle, autour d'un café et de stands d'associations (CPIE Marennes-Oléron, Les Sorties de la Renarde, Pêche, Carrelets et Moulinets, la Cellule Migrateurs Charente Seudre). Plusieurs ateliers pédagogiques et expositions présentaient les carrelets, la faune aquatique des marais et du littoral, l'anguille et les autres poissons migrateurs de Poitou-Charentes.

Près d'une cinquantaine de personnes se sont ensuite lancées pour deux sorties successives. L'association des Sorties de la Renarde menait tout d'abord une flânerie au cœur du village, afin d'en découvrir le patrimoine, souvent méconnu, même des habitants.

Observation des oiseaux et des anguilles

Puis, munis d'une longue-vue, chacun a pu découvrir la structure particulière du marais de la Seudre et observer les oiseaux qui y vivent, ou y passent, comme ces rares spatules blanches, venues à point pour compléter l'observation des différents échassiers présents. Au bout de la balade : Port paradis, « le plus petit port de France » selon le Maire Jean-

François Lagarde, accueillait les participants. Le CREA, accompagné du propriétaire d'un marais à poissons, a présenté les détails de la vie des anguilles, et chacun a pu en observer de près avant de les relâcher pour la grande joie des enfants. En guise de conclusion à cette journée conviviale et instructive, l'arrivée des lasses marennaises a fini de conquérir les amateurs du marais.

Un partenariat entre trois structures

Ces journées nature sont le fruit d'un partenariat fort entre les Communautés de Communes du Bassin de Marennes, de l'Île d'Oléron et le CPIE Marennes-Oléron. L'objectif est de valoriser les espaces naturels des communes et d'aller à la rencontre des gestionnaires pour mettre en avant leur rôle dans la préservation de la biodiversité.

Cet événement a vocation à se dérouler de façon régulière (une à deux fois par an) sur toutes les communes du Pays Marennes-Oléron : **le prochain rendez-vous est prévu pour avril sur la commune de La Brée les Bains.**

Concours photo : découvrez les gagnants



La Communauté de Communes du Bassin de Marennes a organisé au printemps un concours photo, sur le thème : « L'empreinte de l'homme sur les marais de Brouage, de la Seudre et d'Oléron ».

18 candidats amateurs ont participé à ce concours. 54 photos ont été reçues. Deux votes ont été effectués et 6 prix remis.

Vote du jury

Le jury, constitué de la commission « Communication », s'est réuni le 17 juin 2014 pour attribuer ses prix. Il s'est basé sur 3 critères pour évaluer les photos : qualité de la prise de vue, originalité du sujet et respect du thème. Voici les gagnants :

- 1^{er} : Jacques FAUX - Photo n°8 « Ancienne ferme du marais » (ci-dessus).
- 2^e : Emmanuel ROY - Photo n°19 « Fleur de lys sur le marais » (en couverture du magazine).
- 3^e : Erwan FAUX - Photo n°5 « Barrière des pâturages des marais » (ci-dessous).

Vote du public

Le grand public a pu voter pour les 3 photos qu'il jugeait les plus représentatives au cours de l'exposition itinérante organisée par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes. Après le dépouillement des 237 bulletins, les gagnants sont :

- 1^{er} : Anne-Marie FOERST - Photo n°49 « Fort Royer à Boyardville » (indisponible en numérique).
- 2^e : Erwan FAUX - Photo n°5 « Barrière des pâturages des marais » (ci-dessous).
- 3^e : Martin FONTAINE - n°25 « Barricade des marais » (indisponible en numérique).

